

VILLE  DE LYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2016/1805

Attribution d'une subvention de fonctionnement général de 608 968 euros à l'Association ALLIES, sise 107-109 boulevard Vivier Merle à Lyon 3e - Approbation et autorisation de signature de la convention d'application afférente

Direction du Développement Territorial

Rapporteur : Mme CONDEMINE Anne-Sophie

SEANCE DU 18 JANVIER 2016

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 20 JANVIER 2016

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 11 JANVIER 2016

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 21 JANVIER 2016

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, M. FENECH, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, M. BRAILLARD, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. LEVY, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme ROUX de BEZIEUX (pouvoir à Mme SANGOUARD), Mme BERRA (pouvoir à Mme BALAS), M. PELAEZ (pouvoir à M. RUDIGOZ)

ABSENTS NON EXCUSES :

2016/1805 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT GENERAL DE 608 968 EUROS A L'ASSOCIATION ALLIES, SISE 107-109 BOULEVARD VIVIER MERLE A LYON 3E - APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION D'APPLICATION AFFERENTE (DIRECTION DU DEVELOPPEMENT TERRITORIAL)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 31 décembre 2015 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

L'emploi est une priorité forte de l'Exécutif municipal dans un contexte économique et social très difficile pour nos concitoyens, et dans un contexte de fortes contraintes sur les finances publiques.

Pour conduire sa politique en matière d'emploi, la Ville de Lyon s'appuie sur :

- la Maison de l'emploi et de la formation, groupement d'intérêt public (GIP) réunissant l'État, la Ville de Lyon, Pôle Emploi, la Métropole de Lyon, la Région Rhône-Alpes, la Chambre de Commerce et d'Industrie de Lyon, la Chambre de métiers et de l'artisanat du Rhône, la Mission locale de Lyon et l'association ALLIES ;

- la Mission locale de Lyon créée et financée par l'État, la Ville de Lyon et la Région, membre constitutif de la Maison de l'emploi et de la formation.

L'Association lyonnaise pour l'insertion économique et social (ALLIES), créée en 1996, joue un rôle central, en mettant en œuvre différents outils, tels que principalement le plan local pour l'insertion et l'emploi (PLIE), le service aux entreprises, le contrat territorial emploi-formation (CTEF). Elle est membre constitutif du groupement d'intérêt public « Maison de l'emploi et de la formation de Lyon ».

Par délibération n° 2014/6161 du 20 janvier 2014, vous avez approuvé la convention-cadre 2014-2016 liant la Ville de Lyon et l'Association ALLIES qui s'inscrit dans le cadre du plan d'actions mutualisé entre la Maison de l'emploi et de la formation et la Mission locale de Lyon, l'association ALLIES étant l'un des principaux acteurs de la mise en œuvre de ce plan d'actions.

Dans le cadre de la convention 2014-2016 précitée, signée le 20 février 2014, je vous propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement général d'un montant de 608 968 € et d'approuver la convention d'application afférente jointe au présent rapport, pour permettre à l'association ALLIES de poursuivre sa contribution à la mise en œuvre de ce plan d'actions mutualisé pour l'emploi et l'insertion :

- soutien aux actions d'accueil et d'orientation, d'insertion socioprofessionnelle, de formation et d'accès à l'emploi répondant aux objectifs du protocole du PLIE ;

- participation aux actions de la Maison de l'emploi et de la formation de Lyon, dans le cadre du plan d'actions mutualisé avec la Mission locale de Lyon ;

- mise en œuvre du service aux entreprises avec le concours de Pôle emploi et de la Mission locale.

Avec la création récente de la Métropole de Lyon, il s'agit aussi de consolider les acquis des deux structures pour permettre de construire une réponse adaptée aux besoins des allocataires du RSA dans le cadre des orientations que donnera la Métropole dans le cadre du plan métropolitain d'insertion et d'emploi. La Métropole de Lyon étant autorité de gestion des crédits FSE-PLIE à compter du 1^{er} janvier 2017, le pacte de cohérence métropolitain permettra d'organiser les relations en la matière, à échéance de l'actuelle convention-cadre signée entre la Ville de Lyon et l'Association ALLIES.

Vu la délibération n° 2014/6161 du 20 janvier 2014 ;

Vu ladite convention ;

Vu l'avis du Conseil du 3^e arrondissement ;

Où l'avis de la commission Relations internationales, Economie, Commerce et Artisanat ;

DELIBERE

1. Une subvention de fonctionnement général de 608 968 € est allouée à l'Association ALLIES, sise 107-109, boulevard Vivier-Merle à Lyon 3^e.

2. La convention d'application susvisée, établie entre la Ville de Lyon et l'Association ALLIES est approuvée.

3. M. le Maire est autorisé à signer ledit document.

4. La dépense correspondante sera imputée sur les crédits de l'exercice en cours sur la ligne de crédits n° 83524, nature 6574, fonction 90, après transfert de 3 050 € depuis la ligne de crédit n° 41849, nature 6574, fonction 90.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

A. S. CONDEMINE